

Le parquet demande la levée d'immunité de Luperto

Le bourgmestre de Sambreville, inculpé d'outrages aux mœurs, ira s'expliquer au Parlement avant la chambre du conseil. Il se dit soulagé.

● **Samuel SINTE**

C'est un acte technique de procédure auquel on s'attendait. Mais pour l'homme, dit-il, c'est aussi un soulagement et une étape importante. Le parquet sollicite la levée de l'immunité parlementaire de Jean-Charles Luperto.

Formellement ce n'est pas une surprise. La seule question était de savoir quand cela arriverait, dès lors qu'il est inculpé d'outrages publics aux mœurs devant des mineurs. Pour rappel, on lui reproche de s'être exhibé à plusieurs reprises entre mai et novembre 2014 dans les toilettes de la station-service de Spy, sur l'E42.

Suite logique de son inculpation, il doit comparaître en chambre du conseil, laquelle décidera de le renvoyer ou non en correctionnelle.

Il devait de ce fait, à un moment ou à un autre, faire l'objet d'une demande de levée

d'immunité parlementaire. En tant que député wallon et du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en effet, le bourgmestre de Sambreville est encore pour le moment protégé par cette immunité qui l'empêche de passer devant la chambre du conseil. Elle doit sauter avant sa comparution fixée en janvier.

Le parquet le sollicite donc et soumet la demande de levée aux commissions des poursuites des deux Parlements qui devront trancher après avoir entendu les deux parties : le parquet et la défense.

Soulagé de pouvoir s'expliquer

C'est en cela que cette étape de la procédure est intéressante et pas seulement « technique ». Pour plusieurs raisons. « *Cela va nous permettre d'avoir enfin une copie du dossier, ce qui nous a jusqu'ici été refusé, et de préparer correctement notre défense* », explique M^e Uyttendaele, avocat de Jean-Charles Luperto. *Jusqu'à présent nous n'y avons eu accès que de manière inconfortable et n'avons donc pas été en mesure de l'analyser sereinement.* » L'avocat se dit impatient : « *Nous sommes très curieux d'en savoir plus sur la façon dont ce dossier a démarré,*

dans une sorte d'auto-allumage du parquet, alors qu'il n'y avait aucune plainte... » La défense de Jean-Charles Luperto dénonce en effet une instruction qu'elle qualifie de tapageuse : « *Notamment les déploiements et les moyens spectaculaires des perquisitions menées ont donné à l'affaire un retentissement médiatique qui a totalement réduit à néant le secret de l'instruction.* »

Ainsi, compare l'avocat avec perplexité, on a saisi tout le matériel informatique et électronique de Luperto pour l'analyser, sans rien y trouver de suspect. Mais à l'inverse les éléments de téléphonie qui auraient pu attester de sa présence sur les lieux en même temps que les témoins des faits n'ont pas été réunis : « *Ces recoupements de base n'ont pas été effectués.* »

Jean-Charles Luperto se dit donc d'une certaine manière « heureux » que ce moment arrive où il va avoir accès à tout son dossier. Et où, dans la foulée, il va pouvoir s'expliquer et se défendre publiquement de ces accusations qu'il conteste : « *Il se réjouit de pouvoir enfin s'expliquer devant ses pairs et de pouvoir ainsi défendre sa réputation. C'est un homme debout mais un homme blessé, atteint dans sa dignité et son honneur et qui entend les rétablir.* » ■